

# L'ABELLE MEDICALE

Journal de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal,  
de l'Hôpital Hôtel-Dieu, de la Maternité Ste. Pélagie  
et des Dispensaires.

---

---

Rédacteur : THS. E. D'ODET D'ORSONNENS, M. D.

---

---

Vol. III.

Novembre et Décembre 1881.

Nos. 11 et 12

---

---

Il est vraiment pénible de voir comme on cherche toujours et de plus en plus à tromper le public au sujet de *la question Universitaire*. Par exemple dans une communication qui, sous ce titre a paru dans la *Minerve* "le 12 novembre dernier, on lit :

" Dans ce Décret du 1er février 1876, après avoir rappelé " la nécessité de pourvoir à l'instruction supérieure des jeunes " gens de Montréal, et les empêcher d'étudier dans les écoles " affiliées aux universités protestantes ;— après avoir déclaré " qu'il n'y a pas *d'autre moyen* d'atteindre ce but, que d'éta- " blir une succursale de l'Université Laval à Montréal, la " Sacrée Congrégation de la Propagande fait savoir aux " Evêques de la Province qu'ils devront procéder à l'exécu- " tion de ce projet sur les bases qu'elle indique..... " Le 13 septembre dernier, le Pape déclare expressément lui- " même que c'est sa *volonté décidée* que l'on doit s'en tenir au " Décret de la Congrégation précité."

C'est donc, de l'aveu même de l'auteur anonyme de cette communication, le Décret du 1er février 1876 qu'il faut suivre, d'autant plus que le 13 septembre dernier le Pape déclare expressément sa *volonté décidée* que l'on doit s'en tenir à ce Décret. Eh bien ! c'est là exactement ce que l'École a toujours prétendu, et c'est justement parce que ce Décret n'a pas été exécuté que l'École a porté plainte à Rome.